

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL Mardi 04 Juillet 2023 à 19h00

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Assistaient à la séance :

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, Mme Barbara COQUILLE, M. Bernard LECESTRE, Mme Claire LETHIMONNIER, Mme Carinne QUENISSET, Mme Séverine COMMEAU.

Absents excusés :

M. Philippe MAUNY (pouvoir à M. LECESTRE),
M. Christian ROUIF (pouvoir à M. PETIT),
M. Bruno COMMENGE (pouvoir à Mme CARRA),
M. Benoît COPPIN (pouvoir à Mme LETHIMONNIER),
M. Éric SÉGADO (pouvoir à Mme SYLVESTRE)

Absents :

M. Frédéric MALÈRE et M. Jimmy BORET

Secrétaire de Séance : Mme Barbara COQUILLE, élue à l'unanimité

Assiste également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie

Le quorum étant fixé à 8 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 31 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance présenté est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Festivités du 13 juillet
- Mairie : résiliation téléphonie
- Bâtiments communaux : abonnements téléphonie
- Régularisation factures Eau et Assainissement
- Plan Communal de Sauvegarde
- ONF : Ilot d'avenir
- Migennes : méthaniseur
- Ecole : mobilier scolaire
- Voirie : signalisation communale
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

FESTIVITÉS DU 13 JUILLET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Séverine COMMEAU, conseillère municipale, propose pour la soirée du 13 juillet un « SHOW Variétés – Années 80 » en plusieurs parties d'une durée de 1h30 avec 3 artistes (chanteuse + transformistes/danseurs) et 1 régisseur. Le spectacle sera suivi d'une soirée dansante.

Le tarif est de 1 346,40 € toutes charges comprises sans SACEM qui est à la charge de la commune.

Après délibération et vote à mains levées, le conseil municipal **APPROUVE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la prestation « SHOW Variétés – Années 80 » d'un montant de 1 346,40€.

MAIRIE : RÉSILIATION TÉLÉPHONIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour nous ne sommes plus engagés avec Or-Tel (opérateur téléphone) et Siemens Lease (location du standard) mais encore engagés avec BNP Lease jusqu'en mars 2025.

Pour BNP Lease, 2 solutions :

- On continue de payer au trimestre jusqu'à échéance du contrat
- On solde tout maintenant, soit 11 717,64 € TTC (9 764,70 € HT)

Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE à 09 voix « Pour », 02 voix « Contre » (M. LECESTRE et MAUNY), et 02 « Abstentions » (Mme CARRA et M. COMMENGE)**, de solder la somme due maintenant.

BÂTIMENTS COMMUNAUX : ABONNEMENTS TÉLÉPHONIE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal des nouveaux tarifs pour les abonnements téléphoniques de la mairie, de l'école, de la maison des associations et de la bibliothèque.

ORANGE PRO	FREE PRO	BOUYGUES PRO	SFR PRO
30,00 € HT/mois puis 53,00 € HT/mois	39,99 € HT/mois puis 49,99 € HT/mois	29,99 € HT/mois puis 44,99 € HT/mois	35,83 € HT/mois
WiFi 6E	WiFi 6E + répéteur	WiFi 6E	
Fibre 2 Gb desc/1Gb mont	Fibre 7 Gb desc/1 GB mont	Fibre 2 Gb desc/1Gb mont	Fibre 1 Gb desc/500 Mb m.
1 ligne incluse	2 lignes incluses	1 ligne incluse	1 ligne incluse
	1 forfait mobile inclus		
	Secours 4G		
	Sauvegarde sur Freebox		

Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de prendre les abonnements téléphoniques auprès de FREE PRO comme indiqué ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats y afférents.

RÉGULARISATION FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une vente de maison et de fuite d'eau, il est nécessaire de régulariser des factures eau et assainissement pour un montant de :

- Eau : 156,98 €
- Assainissement : 422,23 €

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il faut prendre une décision modificative :

- Budget Eau potable : 6817 : - 156,98 €
6542 : + 156,98 €
- Budget Assainissement : 6817 : - 422,23 €
6542 : + 422,23 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, de prendre la décision modificative comme proposé ci-dessus pour la régularisation des factures Eau et Assainissement.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Plan Communal de Sauvegarde définit les actions à conduire en cas de crise sur la commune (constitution d'une cellule de crise, définition de lieux de rassemblement, ...)

Monsieur le Maire informe qu'il y a aussi le DICRiM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). C'est un document destiné à la population, il informe des conduites à tenir en cas de problème sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** le Plan Communal et le DICRiM.

Documents consultables en mairie.

ONF : ÎLOT D'AVENIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un mail de l'ONF, Madame BOMO de l'ONF propose un dispositif expérimental : « îlot d'avenir », avec des essences supposées adaptées (cyprès commun, cyprès d'Arizona, pin de Brutia sur 0,5 ha sur la parcelle 25)

Ce dispositif serait subventionné à hauteur de 80% par la région et l'ONF monte le dossier.

Cette subvention englobe les travaux préparatoires, fourniture et mise en place des plants.

Elle serait perçue en une seule fois après la plantation et la commune s'engage à faire les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, la création du dispositif « îlot d'avenir » et demande une subvention à hauteur de 100% et non 80% pour couvrir la totalité des frais engagés.

MIGENNES : MÉTHANISEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de la commune de Migennes pour l'installation d'une unité de méthanisation dans le parc d'activités du Canal de Bourgogne.

La production de méthane sera injectée dans le réseau de gaz.

Les matières premières seront des déchets IAA, fumiers, ensilage, déchets verts (pas de boues de StEp) et 22 agriculteurs du secteur dont 3 de Brion fourniront des matières et épandront sur leurs parcelles le digestat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 01 « Abstention » (M. COMMENGE)**, le projet de la commune de Migennes pour l'installation d'une unité de méthanisation dans le parc d'activités du Canal de Bourgogne.

ECOLE : MOBILIER SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Julie CARRA, Adjointe aux services et transports scolaires. Madame CARRA informe le conseil municipal que la directrice de l'école Hélène GAMET de Brion demande du mobilier scolaire pour la rentrée (10 chaises et 3 tables réglables en hauteur). Trois entreprises ont été consultées :

MANUTAN	DIRECT COLLECTIVITÉ	OXO 89
1 837,52 € TTC	2 384,40 € TTC	1 329,66 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de valider le devis de l'entreprise OXO89 pour un montant de 1 329,66 € TTC.

VOIRIE : SIGNALISATION COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence SYLVESTRE, 1^{ère} adjointe.

Madame Florence SYLVESTRE, en collaboration avec Monsieur Christain ROUIF, informe le Conseil Municipal qu'ils ont fait le tour du village pour remettre en place la signalitique.

A ce jour, les entreprises n'ont toujours pas envoyé leurs devis.

Madame Florence SYLVESTRE demande le report de la décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** le report de la décision au prochain Conseil Municipal.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- Monsieur le Maire informe :
 - La commission « Finances » a validé les comptes administratifs 2022 des différents budgets. Des décisions modificatives ont été prises sur les budgets 2023.
 - La commission « Urbanisme » a constaté que les poteaux d'éclairage public sont toujours en place, route de Bussy. La CCJ a décidé de reporter les travaux des trottoirs en 2024 étant donné que le SDEY ne se presse pas.
- Madame COQUILLE n'a pas pu se présenter à la réunion de la commission Habitat.
- Madame LETHIMONNIER a une réunion pour la commission Développement Economique le 10 juillet prochain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Ci-dessous la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers pour lesquelles il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption communal.

12/05/2023	AC 428 + 429 W 169 + 172
------------	-----------------------------

- Monsieur le Maire informe :
 - Vente de bois de la parcelle 9 pour un montant de 27 219 € à l'Ets MILLET HENRY.
 - Arrêté sécheresse du 29 juin : toujours en vigilance. Un suivi de sécheresse a été demandé : questionnaire tous les lundis sur l'état de l'approvisionnement en eau.
 - Orange informe la fin du réseau en cuivre pour janvier 2027.

- Une réunion avec La Poste le 18/07 à 14 h 00 aura lieu pour réceptionner l'adressage des rues de Brion.
 - L'état des données pylônes : 83 920 € versés à la commune pour 2023 (10 pylônes entre 200 et 350 kV = 28 000 € + 10 pylônes > 350 kV = 55 920 €)
 - Le logiciel COSOLUCE est en cours d'installation
 - Un chiffrage a été demandé à IDR2 pour le raccordement à l'assainissement collectif de la maison de Monsieur Blin.
 - Affaire GASCARD en cours au tribunal de SENS, compte-rendu de la décision le 14 septembre. Me JOURDAIN essaie d'avancer la date de la décision.
 - Coupure d'électricité ciblée programmée par Enedis le mercredi 12 juillet entre 9 h 00 et 11 h 30 : rte de Bussy, rue Pierre Curie, rue Guillaume le Bouc (habitants prévenus par courrier).
 - Arrivée d'un maraîcher de Coursan-en-Othe sur le marché du mardi et Corinne est de retour.
 - La posture Vigipirate est maintenue « Sécurité renforcée – Risque attentat ».
 - Le 20 juin dernier a eu lieu une rencontre des Maires au Tribunal Judiciaire de Sens avec Mme la Procureure de Sens (Julie COLIN) ainsi que le commandant Michaël SERIN sur les pouvoirs de police du Maire (OPJ) (axé sur la constatation d'infractions et la verbalisation).
 - Un contact de la Société Energie Teams (parc photovoltaïque) souhaite rencontrer le conseil municipal.
- Madame CARRA informe que le 20 juin a eu lieu le conseil d'école. Bilan très positif pour le RPI. A Brion il y a 2 sorties à Migennes pour le projet de la fresque. Les enfants ont fêté Mardi-Gras, ils ont eu un cycle piscine et la sortie scolaire a eu lieu au Club Poney. A Bussy en Othe, 4 sorties avec USEP, Course du Cœur, visite du collège et sortie à Paris. Les effectifs pour la rentrée 2023/2024 sont : 6 PS, 11 MS, 17 GS, 11 CP, 11 CE1, 7 CE2, 10 CM1 et 12 CM2.
La directrice de l'école de Brion demande une aide pour le matin en plus de l'ATSEM.
 - Madame CARRA informe que les tarifs du périscolaire (cantine/garderie) vont augmenter à la rentrée. Cela fait 2 ans que les repas et les charges augmentent et que les deux communes avaient faits le choix de ne pas répercuter les augmentations sur les tarifs. Malheureusement ce n'est plus possible.
 - Madame LETHIMONNIER rappelle que les trous de la route Looze – La Fourchette ne sont pas bouchés.
 - Monsieur le Maire informe que la mairie sera fermée du 10 au 14 juillet inclus et du 14 au 25 août inclus.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H58

Table des délibérations :

- **Festivités du 13 juillet**
- **Mairie : résiliation téléphonie**
- **Bâtiments communaux : abonnements téléphonie**
- **Régularisation factures Eau et Assainissement**
- **Plan Communal de Sauvegarde**
- **ONF : Ilot d'avenir**
- **Migennes : méthaniseur**
- **Ecole : mobilier scolaire**

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT



Le secrétaire de séance,
Barbara COQUILLE

